



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 04/2018
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Budget pour l'année 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

Le budget 2019 présenté par la Municipalité est déficitaire à hauteur de Fr. 90'748.—.

Les explications qui suivent pourront vous apporter des précisions sur les décisions prises par la Municipalité :

Impôts

Les pertes fiscales liées à la RIE III vaudoise dans les communes impactent principalement les revenus de l'impôt personnes morales. Après analyse des informations reçues relatives aux acomptes prévisionnels 2019, la Municipalité n'a pu que constater le résultat nul de ce poste (21.401).

Pour limiter les effets négatifs, après plusieurs mois de négociations avec l'Union des Communes Vaudoises, le canton a accepté de compenser ce manque à gagner en redistribuant la somme de 50mios aux communes. En ce qui nous concerne, cette participation cantonale se monte à Fr. 2'000.— (21.451).

Emprunts bancaires

Dans le cadre des discussions relatives à la révision du Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE) il est apparu que les valeurs des travaux d'assainissement, épuration et eau, des deux dernières étapes, avaient été comptablement mal réparties. Ces erreurs ont été corrigées mais renversent la situation entre ces deux postes (22.490.2 / 22.490.5).

Pour compenser les nouvelles répartitions des emprunts liés à l'épuration, les taxes y relatives doivent être modifiées. Pour 2019 la taxe d'entretien est portée à Fr. 1.80.— et la taxe d'épuration à Fr. 1.40 (46.434.2).

En ce qui concerne l'eau, celle-ci sera facturée à Fr. 1.20 le m³ (81.435).

Entretien de l'hôtel communal

Dans son programme d'entretien des bâtiments communaux, la Municipalité a décidé de s'occuper de l'hôtel communal. A cet effet, un montant de Fr. 80'000.— est porté au budget pour le rafraîchissement des façades donnant sur la Place du Village et côté route, ainsi que le remplacement des volets (aluminium) (35.314.1).

Groupement forestier

Ayant reçu son congé pour la location du bureau des gardes de triage à Mollens, le Groupement forestier a accepté la proposition de la Municipalité de Ballens pour l'utilisation de la classe du 1^{er} étage du collège. Ceci permettra de regrouper le local des bûcherons (actuellement dans l'ancienne chapelle) avec le bureau des gardes. Pour compléter ce regroupement, le service forestier utilisera également l'ancien abattoir comme atelier. Ces locaux sont loués au Groupement forestier pour la somme de Fr. 1'000.— par mois (35.423.1)

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères), de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 04/2018 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide :

- **d'accepter le budget 2019 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de charges de Fr. 90'748.—.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Ch. Croisier



La Secrétaire :  G. Neuenschwander

Annexe: – Budget 2019

Présenté en séance du Conseil général du 12 décembre 2018